

DECRET N° 2003-310 DU 21 AOUT 2003

portant nomination de ministres Conseillers
dans certaines ambassades et missions
diplomatiques du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-493 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** le décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 août 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées ministres conseillers dans les ambassades et missions diplomatiques de la République du Bénin ci-après, les personnes dont les noms suivent :

Il s'agit de :

- Ministre Conseiller à l'Ambassade et à la mission permanente du Bénin à Addis-Abéba : Monsieur Appolinaire SAÏZONOU
- Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Béijing : Monsieur Simplicie GNANGUESSY
- Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Paris : Madame Rosemonde DEFFON épouse YACOUBOU
- Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Ottawa : Madame Awahou LABOUDA

Article 2.- Dans leurs nouvelles fonctions, les intéressés bénéficieront du traitement attaché à leurs grades auxquels s'ajouteront les indemnités accordées aux ministres-conseillers conformément au décret n° 65-149 du 20 avril 1965 susvisé.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 août 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-


Mathieu KEREKOU.-


Rogatien BIAOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 04 JO 1.-